

dement suprême allié de l'Atlantique, laquelle force j'ai annoncée dans ma déclaration du 19 septembre dernier.

Quand j'ai pris la parole à la réunion du Comité des plans de défense, j'ai rappelé la déclaration que j'avais faite à celle de mai dernier, alors que j'informais les ministres que le Canada avait l'intention de réduire ses effectifs militaires mis à la disposition de l'OTAN. Ensuite, j'ai fait remarquer au Comité que ces modifications découlaient, en partie du moins, des restrictions budgétaires qui s'imposaient dans le cadre de toutes les activités de notre gouvernement.

J'ai rappelé aux ministres, qu'après consultation, nous étions arrivés à un accord concernant l'étendue des changements que nous nous proposons d'apporter en Europe et les dates de ces changements. J'ai souligné qu'à la suite des consultations nous avons apporté d'importantes modifications à nos plans initiaux. Ces modifications étaient contenues dans ma déclaration du 19 septembre annonçant la nouvelle structure de nos forces.

Le communiqué souligne les résultats positifs des consultations au dixième alinéa, qui est libellé en partie comme il suit:

Les ministres ont pris note des résultats positifs des consultations sur les forces canadiennes destinées à l'OTAN, consultations entamées avec les autorités du Canada à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969.

J'ai le plaisir d'annoncer que les nations européennes ont pris des dispositions visant à remanier leurs forces de manière à maintenir le niveau des effectifs OTAN en Europe. Bien que leurs plans n'aient pas été arrêtés définitivement, tout porte à croire qu'ils le seront bientôt.

Au cours de la réunion des ministres, les 12 ministres qui composent le Comité des questions de défense nucléaire ont passé en revue le travail du Groupe des plans nucléaires, groupe composé de sept membres, et ont étudié deux documents présentés par le Groupe des plans et ratifiés par le Comité des plans de défense.

Ces documents concernent, d'une part, les procédures de consultation politique portant sur l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires et, d'autre part, les lignes de conduite que devront suivre les Commandants en établissant leurs plans visant l'utilisation tactique éventuelle d'armes nucléaires défensives, pour assurer la défense de la zone de l'OTAN.

Au nom du Canada, j'ai appuyé la ratification de ces documents qui définissent plus précisément et limitent les circonstances dans lesquelles les armes nucléaires pourraient être utilisées, en soulignant la nécessité de la consultation et du contrôle politiques.

Les honorables députés se souviendront sans doute que les membres du Groupe des plans nucléaires sont choisis par rotation, de manière à permettre aux pays qui ne possèdent pas d'armement nucléaire de participer, avec les pays qui en ont un, à l'élaboration des mesures de défense nucléaire, y compris les procédures de consultation et de contrôle. Le Canada a fait partie du Groupe en question de janvier 1967 à juillet 1968. Il siègera à nouveau au sein de ce Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970, et ce pour une durée de 18 mois.